

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6434>



# NON à la Fermeture du site Alexandre Dethou de Bléneau

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: mercredi 23 novembre 2022

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Communiqué de presse des organisations syndicales FSU, SUD, FO, UNSA et SGEN-CFDT :

Nos organisations syndicales dénoncent avec force cette décision qui provoque un **nouveau recul des services publics** dans notre département. Cela est d'autant plus inacceptable qu'elle touche un ancien canton qui se retrouve de ce fait déserté par les services publics de l'Etat, puisqu'il ne reste que les services communaux.

Outre la méthode d'annonce sans concertation, les raisons avancées pour justifier cette décision sont révoltantes car l'état délabré du bâtiment, n'est que la **conséquence des choix budgétaires du conseil départemental**.

Cet abandon programmé est totalement inexcusable et a profondément dégradé les conditions d'accueil et de travail des élèves et des personnels. Les questions des classes surchargées et du turn-over des personnels découlent directement du **manque criant de moyens** alors même que les enseignants ont malgré tout continué à proposer de nombreux projets et que le taux de réussite au DNB l'année dernière fut de 100%.

Si l'intérêt des élèves avait véritablement été la préoccupation première, des moyens supplémentaires aussi bien humains que financiers auraient été attribués depuis longtemps. De surcroit, **la décision de fermeture a été prise sans concertation de l'ensemble des parties prenantes** et en laissant des zones d'ombre, notamment sur la carte scolaire et sur le devenir du site de Saint-Sauveur.

Nos organisations syndicales exigent que les moyens humains et financiers nécessaires soient enfin alloués au collège de Puisaye.

**Nous rappelons notre attachement à un service public d'éducation de qualité et de proximité et exigeons que tout soit fait pour qu'il n'y ait aucune fermeture d'établissements dans notre département.**